



# Mons-Borinage

Toute l'actualité de votre région en direct 24 h sur 24 sur [www.laprovence.be](http://www.laprovence.be)

Contactez la rédaction de La Province !

Témoins d'un fait divers ? Une info à communiquer ? Contactez-nous au 0475/896.876



BORINAGE

# Port du masque : en patrouille avec la police

Les policiers de proximité effectuent des contrôles dans les supermarchés, les gares...

**L**a police de proximité de Saint-Ghislain a vu son quotidien changer depuis que la pandémie du coronavirus a frappé la Belgique. Sascha et Serge, deux policiers, veillent à faire respecter les mesures en vigueur. Ils effectuent des contrôles dans les magasins, les lieux publics, et rappellent à l'ordre ceux qui ne portent pas leur masque. Nous avons pu les suivre sur le terrain.

procédé, ce jeudi matin, à un contrôle dans le supermarché Lidl, non loin du commissariat de proximité. Personne n'a été rappelé à l'ordre. Tous les

Le chiffre

**250 €**

C'est le montant de l'amende que peuvent infliger les forces de l'ordre pour non-respect du port du masque dans les endroits publics

Les missions des policiers de proximité sont multiples. Ils sont appelés pour des problèmes de voisinage, des changements d'adresse ou dans le cadre de violences conjugales. Ils peuvent aussi accompagner une femme séparée de son mari pour aller chercher ses affaires. Ou, escorter des huissiers pour éviter que la situation dé-

clients et les employés portaient un masque. Ce type de contrôles est désormais fréquent depuis le confinement. « Dans les supermarchés, les magasins, les terrasses de café, les night-shops, les arrêts de bus, les gares... », énumèrent les deux policiers. Ces derniers veillent à ce que tout le monde porte un masque. « Dans un premier temps, nous conseillons de mettre un masque aux personnes qui n'en portent pas. Si la personne n'en a pas, nous l'invitons alors à sortir », précise Serge. Leur rôle est tout d'abord préventif, mais si la personne ne comprend pas, elle risque d'écopier d'une amende de 250 euros.

DES EXCUSES

Qu'il fasse chaud ou froid, il est impératif de porter son masque. Serge l'a rappelé à des hommes présents sur le quai de la gare de Saint-Ghislain qui ne portaient pas leur masque. Leur excuse : il faisait chaud. Le policier de proximité n'a pas hésité à leur rappeler qu'il s'agissait d'un lieu public, et les a invités à se rendre à l'extérieur. Même chose dans les bus. Le port du masque est obligatoire. Serge a interrogé un chauffeur de bus à ce sujet. « Les passagers montent avec un masque mais ils profitent du manque de visi-



Les policiers de proximité de Saint-Ghislain, qui se déplacent à vélo (1), veillent au respect du port du masque dans les endroits publics (2 et 3). Mais Serge et Sascha ont aussi d'autres missions. Ils doivent notamment vérifier les changements d'adresse (4 et 5). © J.C.

« Si des personnes ne portent pas de masque et n'en ont pas sur eux, nous les invitons à sortir du magasin »  
Serge et Sascha

gène. « Nous prenons aussi des plaintes. C'est actuellement sur rendez-vous (à cause du coronavirus). Cela peut aller de la perte d'un permis de conduire à des faits de coups et blessures ou même un viol », explique Serge Deprez, policier depuis 26 ans. Mais depuis plusieurs mois maintenant, ce dernier veille également au respect des mesures sanitaires. Lui et son collègue Sascha ont

bilité pour l'enlever », lui a-t-il répondu. Sascha et Serge n'en oublient pas pourtant autant leurs autres missions. Vérifier les changements d'adresse en est une parmi tant d'autres. Le but est de vérifier que la personne habite bien à l'adresse qu'elle a indiquée à la commune de Saint-Ghislain. « Si la personne n'est pas là les quatre fois que nous nous rendons sur place, nous envoyons un devoir non

« Nous effectuons des contrôles dans les magasins, les terrasses de café, les night-shops, les arrêts de bus, les gares... »

satisfait. C'est à elle ensuite de s'expliquer à la commune,

précise Sascha, jeune policier de 25 ans qui a rejoint la proximité il y a seulement deux mois.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toutes les personnes étaient présentes à l'exception d'une. Ces changements d'adresse peuvent aussi se faire dans les maisons de repos, comme nous avons pu le constater ce jeudi matin. « En général, quand nous allons dans un home,

nous nous adressons au responsable », précise Serge. Ce dernier se prédestinait pourtant à une autre profession. « J'ai une formation de mécanicien-dentiste. » Mais il ne se voyait pas passer toute sa vie à fabriquer des prothèses du matin au soir. « J'ai passé les examens à Jurbise et depuis 26 ans, je suis à Saint-Ghislain. » Sascha hésitait lui aussi : il voulait devenir professeur. © J.C.

DAME POIGNARDÉE À FRAMERIES

# Trois suspects ont été interpellés

La rue Ovide Dieu, à La Bouverie, a été la scène d'une horrible agression ce mercredi vers 17 heures. La police boraine est intervenue en nombre après un fait de violence à l'encontre d'une riveraine. La dame a été poignardée en pleine rue, juste devant son domicile. Selon des témoins de la scène, elle était chez elle quand trois jeunes sont descendus d'une voiture, et ont frappé à sa porte. La victime a apparemment reçu deux coups de couteau au niveau des

jambes. Les services de secours l'ont immédiatement prise en charge. Elle a été emmenée à l'hôpital mais ses jours ne sont pas en danger.

DES AUDITIONS

Elle a pu être auditionnée par les services de police. C'est le SER (service d'enquête et recherche) de la police boraine qui est en charge du dossier. Les trois suspects ont pu être identifiés et interpellés, nous confirme le parquet de Mons avisé des faits. Leurs auditions

étaient en cours ce jeudi après-midi. Mais qu'a-t-il bien pu se passer à la rue Ovide Dieu pour en arriver là ? Ce mercredi soir, il y avait encore des taches de sang sur le trottoir, là où a eu lieu l'agression. Plusieurs habitants affirment qu'il s'agit d'un règlement de comptes. La victime, d'après leurs dires, a déjà eu sa porte incendiée il y a quelque temps. Une affaire de stupéfiants ne serait pas étrangère à cette agression. © J.C.



Des taches de sang. © N.E.



Les faits se sont déroulés à la rue Ovide Dieu à La Bouverie. © N.E.